

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance extraordinaire du 25 février 2026, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2026-R-AG078, le règlement numéro 2026-421 « DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 800 \$ ET UN EMPRUNT DE 418 800 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL NORDDE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ».

Le règlement numéro 2026-421 est entré en vigueur le 23 avril 2026, suivant l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 23^{ième} jour du mois d'avril 2026.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe